



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/42/456
11 août 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-deuxième session
Point 53 de l'ordre du jour provisoire*

CREATION D'UNE ZONE EXEMPTÉ D'ARMES NUCLEAIRES EN ASIE DU SUD

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	2
II. REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS	3
Bangladesh	3
Pakistan	3
Sri Lanka	6

* A/42/150.

I. INTRODUCTION

1. Le 3 décembre 1986, l'Assemblée générale a adopté la résolution 41/49, dont le dispositif se lit comme suit :

"L'Assemblée générale,

...

1. Réaffirme qu'elle approuve le principe d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud;

2. Prie à nouveau instamment les Etats d'Asie du Sud de continuer à faire tous les efforts possibles pour créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud et de s'abstenir, en attendant, de toute action qui irait à l'encontre de cet objectif;

3. Demande aux Etats dotés d'armes nucléaires qui ne l'ont pas fait de répondre positivement à cette proposition et de soutenir dûment les efforts faits en vue de créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud;

4. Prie le Secrétaire général de se mettre en rapport avec les Etats de la région et les autres Etats intéressés pour s'informer de leurs vues sur la question et voir quels sont les meilleurs moyens de favoriser la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud et de faire rapport sur la question à l'Assemblée générale lors de sa quarante-deuxième session;

5. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-deuxième session la question intitulée 'Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud'."

2. Conformément au paragraphe 4 de la résolution, le Secrétaire général communique ci-après les réponses reçues à ce jour du Bangladesh, du Pakistan et de Sri Lanka. En ce qui concerne la réponse reçue du Pakistan, il appelle l'attention des Etats intéressés sur le paragraphe 2 de la note verbale du représentant permanent de ce pays, dans laquelle ce dernier le priait notamment de communiquer d'urgence les vues et propositions du Gouvernement pakistanais aux autres Etats d'Asie du Sud et aux Etats dotés d'armes nucléaires, et de leur demander de répondre au désir du Pakistan de tenir rapidement des consultations en vue d'atteindre le but commun consistant à empêcher la prolifération des armes nucléaires dans la région.

3. Les autres réponses qui seront reçues concernant ce point seront publiées en tant qu'additifs au présent rapport.

II. REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS

BANGLADESH

[Original : anglais]
[4 mai 1987]

1. La réduction des tensions internationales et le renforcement de la confiance sont indispensables à l'application de mesures de désarmement effectives.
2. La création de zones exemptes d'armes nucléaires contribuerait efficacement à la non-prolifération des armes nucléaires et au désarmement général et complet.
3. La sécurité de la région de l'Asie du Sud serait également renforcée contre l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires si une telle zone était établie.
4. Le Gouvernement du Bangladesh est partie à la Déclaration des pays de la région de l'Asie du Sud, au plus haut niveau, concernant le caractère pacifique des programmes nucléaires et le développement socio-économique des peuples.
5. Pour la création de telles zones, il faudrait tenir compte des aspects interdépendants liés à l'élimination de la présence des puissances extérieures, et de la menace qui en résulte, et du maintien de la sécurité entre les Etats de la région.
6. Le Bangladesh a contribué aux efforts visant à promouvoir la paix et la stabilité dans la région instaurant un climat de confiance, de compréhension et de coopération par la création de l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale.

PAKISTAN

[Original : anglais]
[10 juin 1987]

1. Les vues et suggestions essentielles et constructives formulées par le Gouvernement pakistanais sont une réaffirmation de l'importance qu'il attache à l'adoption de mesures efficaces visant à prévenir l'apparition d'armes nucléaires en Asie du Sud. Elles peuvent être explorées, développées et modifiées par le biais de consultations qui, espère le Gouvernement pakistanais, pourraient être engagées grâce aux efforts du Secrétaire général. Dans ce contexte, le Pakistan est convaincu que les intérêts et vues légitimes de tous les Etats de la région pourront être conciliés dans la mesure où l'attachement qu'ils manifestent à la non-prolifération est sincère.
2. Le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies prie le Secrétaire général de l'Organisation de transmettre d'urgence les vues et suggestions du Gouvernement pakistanais aux autres Etats d'Asie du Sud,

ainsi qu'aux Etats dotés d'armes nucléaires, afin d'obtenir une réponse à la demande du Pakistan concernant l'organisation rapide de consultations en vue d'atteindre l'objectif commun consistant à empêcher la prolifération des armes nucléaires en Asie du Sud.

Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud

3. En réponse à la demande du Secrétaire général formulée conformément à la résolution 41/49 de l'Assemblée générale sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud, le Gouvernement pakistanais soumet les vues ci-après concernant les principes de base, la forme, le champ d'application, ainsi que les engagements des Etats régionaux et des puissances nucléaires et les accords de vérification relatifs à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud.

Raison de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud

4. Le Pakistan a été le premier à proposer la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud en 1972. Ce concept a chaque année été approuvé en principe par l'Assemblée générale, depuis sa vingt-neuvième session.

Forme juridique d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud

5. Les arrangements relatifs à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud pourraient prendre les formes ci-après : a) traité régional; ou b) adhésion simultanée au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires par les Etats de la région qui n'y sont pas encore parties; ou c) déclarations contraignantes des Etats régionaux, qui seraient reconnues et approuvées par le Conseil de sécurité des Nations Unies.

Champ d'application

6. Une telle zone devrait comprendre le territoire des sept Etats d'Asie du Sud, à savoir le Pakistan, l'Inde, le Bangladesh, le Népal, le Bhoutan, Sri Lanka et les Maldives. Ces sept Etats constituent une entité géographique distincte. Ils sont membres de l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale (SAARC). Comme ils l'ont déclaré au premier sommet de l'Association, en décembre 1985 :

"Ils ont été encouragés dans cette entreprise par la reconnaissance des nombreuses similitudes qui lient les sept pays de la région et tiennent à leur géographie, à leur histoire commune, à leurs traditions et surtout à leurs valeurs humaines et spirituelles. Les multiples courants culturels et interactions socio-économiques au cours des siècles ont façonné leurs attitudes et leurs valeurs et renforcé leurs affinités communes, leur donnant un sens d'homogénéité, d'intimité et d'interdépendance. La coopération régionale était la seule réponse logique aux problèmes communs auxquels ils étaient confrontés en tant que pays en développement et non alignés, à la pression continue résultant des espoirs croissants de leurs peuples et à la reconnaissance de l'interdépendance du monde dans lequel ils vivaient."

7. La zone devrait comprendre la mer territoriale, l'espace aérien et tout autre espace sur lequel les sept Etats d'Asie du Sud exercent leur souveraineté, conformément à leurs législations respectives.

Nature des engagements pris par les Etats de la région

8. Le Pakistan considère que les engagements relatifs à une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud devraient être détaillés et équitables. Les Etats de la région devraient réaffirmer leur volonté de ne pas acquérir ou fabriquer des armes nucléaires ou tout autre engin explosif nucléaire. Ils devraient s'engager a) à utiliser les matières et installations nucléaires placées sous leur juridiction exclusivement à des fins pacifiques et b) à interdire et empêcher sur leur territoire :

- i) Les essais, l'utilisation, la fabrication, la production ou l'acquisition par quelque moyen que ce soit de toute arme nucléaire ou de tout engin explosif nucléaire;
- ii) La réception, le stockage, l'installation, le déploiement ou quelque forme de possession que ce soit d'une arme nucléaire ou d'un engin explosif nucléaire.

Mesures de vérification

9. Les Etats de la région devraient s'engager à mettre en place un mécanisme de contrôle aux fins de vérifier le respect des obligations découlant des arrangements proposés. Il serait nécessaire d'établir un système équitable et non discriminatoire de vérification et d'inspection. On pourrait concevoir soit a) un mécanisme consultatif régional permanent, avec des dispositions prévoyant un système de vérification par mise en demeure avec inspection sur place, soit b) des arrangements bilatéraux entre les Etats de la région concernant l'inspection mutuelle des installations nucléaires non soumises aux garanties internationales; soit encore c) l'acceptation, par tous les Etats de la région, des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour toutes les installations nucléaires et toutes les matières fissiles. Les dispositions concernant la vérification pourraient être renforcées et rendues plus acceptables si elles étaient assorties de mesures visant à promouvoir la coopération dans les utilisations pacifiques des techniques nucléaires aux fins du développement économique et social.

Obligations des Etats dotés d'armes nucléaires

10. Les cinq Etats dotés d'armes nucléaires ont fait savoir qu'ils appuyaient ou acceptaient la notion de zone exempte d'armes nucléaires dans diverses parties du monde. Trois puissances nucléaires - la Chine, les Etats-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord - ont appuyé les résolutions de l'Assemblée générale approuvant l'idée d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud. On peut également escompter que les deux autres Etats dotés d'armes nucléaires accueilleront favorablement un accord entre les Etats de l'Asie du Sud relatif à des arrangements concernant une zone exempte d'armes nucléaires.

11. Avec l'assistance de l'Organisation des Nations Unies, les Etats de la région devraient, en temps opportun, entamer des consultations avec les Etats dotés d'armes nucléaires pour obtenir d'eux des garanties ayant force obligatoire en vertu desquelles ils s'abstiendraient d'utiliser ou de menacer d'utiliser des armes nucléaires contre des Etats membres d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud. En outre, les Etats dotés d'armes nucléaires devraient s'engager à ne pas déployer d'armes nucléaires, ou de retirer les armes déjà déployées à proximité de la zone exempte d'armes nucléaires.

Consultations

12. Le Pakistan reconnaît que les Etats de la région doivent d'abord s'entendre sur la nature et la signification d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud. Le Gouvernement pakistanais est prêt à participer de façon constructive à des consultations en vue d'aboutir à des arrangements convenus au sujet de la dénucléarisation définitive de la région de l'Asie du Sud. Ces consultations pourraient avoir lieu dans n'importe quel Etat de la région. Le Pakistan pour sa part serait prêt à accueillir une réunion à cette fin au niveau approprié. Il serait heureux également de participer à de telles consultations sous les auspices du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

SRI LANKA

[Original : anglais]
[22 juillet 1987]

1. Sri Lanka a toujours appuyé les mesures régionales de limitation des armements et de désarmement conformément aux paragraphes 60 à 63 du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement. De telles mesures contribuent à son avis aux efforts en vue d'un désarmement nucléaire général et complet au niveau mondial sous un contrôle international efficace. Elles constituent en outre des mesures propres à accroître la confiance, lesquelles facilitent le progrès vers la stabilité, la paix et la sécurité dans la région. Dans ce contexte, Sri Lanka continue d'appuyer la création d'une zone de paix dans l'océan Indien et d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud et d'y attacher la plus grande importance. Loin de s'exclure mutuellement, ces deux mesures se complètent.

2. La création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud, comme dans toute autre partie du monde, devrait être le fruit de consultations et d'une harmonisation des vues, sur la base de la volonté déclarée des Etats de l'Asie du Sud de maintenir leur territoire exempt d'armes nucléaires (par. 63 e) du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement). Dans ce processus, il faudrait tenir compte des principes de l'égalité, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et du règlement pacifique des différends, ainsi que des autres dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies. Ce processus devrait tenir compte des caractéristiques particulières de la région et assurer à tous les Etats de la région une sécurité non diminuée et la confiance. L'impulsion pourrait être donnée par des

arrangements bilatéraux et d'autres mesures propres à accroître la confiance entre les pays de la région ayant des activités dans le domaine des techniques nucléaires. De tels arrangements, reposant sur les principes de l'égalité souveraine et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, devraient être élaborés d'une manière qui accroisse la confiance et assure la sécurité de tous les Etats de la région.
